

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Madame Andrée Boucher à Saint-Georges

Beauceville, le 16 mai 2011 – La comédienne et auteure Andrée Boucher sera l'invitée du Comité des usagers du Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB) lors de son assemblée générale annuelle, le mercredi 8 juin 2011, à compter de 19 h au Georgesville de Saint-Georges. Madame Boucher livrera un témoignage relatant son expérience de cliente du réseau de la santé et des services sociaux en mettant en évidence l'importance pour tout utilisateur d'être bien informé et de se responsabiliser à l'égard de son état de santé et de bien-être. L'entrée est gratuite. Une période d'échanges avec la conférencière et un léger goûter suivront. Tous sont bienvenus.

La présidente du Comité des usagers, madame Jacynthe Poulin, dit miser sur la popularité de madame Boucher pour attirer beaucoup de monde à l'assemblée annuelle et qu'ainsi, le Comité puisse mieux faire connaître sa raison d'être ainsi que sa mission. En 2008, ce pari avait été bien relevé alors que l'animatrice Claire Lamarche avait fait se déplacer plus de 350 personnes.

À propos de madame Andrée Boucher

La longue carrière de la comédienne Andrée Boucher ainsi que le charisme qu'on lui connaît lui valent une place de choix dans le cœur des Québécois. Certains se souviendront de sa présence remarquée dès 1956 alors qu'elle incarnait Arthémise dans *Les Belles histoires des Pays-d'en-Haut*, ou de ses prestations plus récentes dans les séries *Des dames de cœur*, *Virginie* et *La Part des anges*. Andrée Boucher a aussi fait sa marque à titre d'auteure signant un ouvrage autobiographique intitulé « Quand je serai grande, je serai sage... » et dans lequel elle avait su impressionner par sa franchise, sa force morale et son courage. Ces traits demeuraient tout aussi perceptibles dans son second livre, « J'ai choisi la vie ».

À propos du Comité des usagers du CSSSB

Le Comité des usagers du CSSSB compte 8 membres bénévoles et se veut un acteur important pour la qualité des soins et des services. Dans son plan triennal d'action, le Comité prévoit travailler en collaboration avec les gestionnaires de l'établissement pour renforcer la culture de l'évaluation de la qualité. Rappelons que la Loi québécoise sur la Santé et les services sociaux prévoit que chaque établissement du réseau public mette en place un Comité des usagers pour faire connaître les droits et les responsabilités des usagers, promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers, défendre leurs droits et intérêts collectifs et les accompagner au besoin dans une démarche de plainte. La loi prévoit également que deux représentants du comité siègent au conseil d'administration de l'établissement.

- 30 -

Source : Service des communications
CSSSB
418 774-3304, poste 3506